

Avis votés par la formation spécialisée le 23 juin 2023

Avis	
1	<p>La mise en place programmée à octobre 2023 du logiciel de gestion des remplacements Andjaro modifiera les conditions de travail. En particulier, l'information qui sera faite aux enseignant-es et directeur-trices des écoles (pas de communication à l'enseignant-e remplacé-e, mail inutile à l'école de rattachement du-de la remplaçant-e).</p> <p>Conformément au point 2 de l'article 69 du décret n°2020 du 20/11/20, les représentants des personnels de la formation spécialisée demandent à être consultés avant toute mise en place du logiciel Andjaro.</p> <p><i>La formation spécialisée est consultée :</i> [...] <i>2° Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.</i></p>
2	<p>Afin d'avoir une vision précise et régulière de la réalité du remplacement dans les écoles du département, les représentants des personnels de la formation spécialisée demandent que pour chaque mois les indicateurs de remplacement issus d'ARIA leur soient communiqués (nombre de demi-journées à remplacer, couverture du besoin, nombre de demi-journées non remplacées, nombre de journées non remplacées, taux de couverture).</p>
3	<p>Les représentants des personnels de la formation spécialisée demandent que soit transmis à l'occasion de chaque formation spécialisée la liste des établissements possédant un DTA à jour.</p> <p>Ce document précisera les établissements possédant des matériaux amiantés, ainsi que les mesures prises pour supprimer les risques.</p>